

PROCES - VERBAL 3/2017

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 31 MAI 2017 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 26 avril 2017	2
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau et de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	6
2.1. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Muriel Thalmann (PS) élue membre	6
2.2. Préavis 10-2017 Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Réfection de la chaussée - Création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00	7
2.3. Préavis 11-2017 Rue du Village (tronçon Est) Secteur gare/Clergère Sud Requalification des espaces publics - Construction d'un cheminement piétonnier public - Crédit demandé CHF 3'560'000.00	8
2.4. Préavis 12-2017 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 1ère série - Crédit demandé CHF 261'500.00	14
2.5. Propositions individuelles	15
2.5.1. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par le conseiller Philippe Diesbach intitulé « Fixation d'un cadre précis d'attribution des logements dans les droits de superficie octroyés par la Ville de Pully »	15

2.5.2. Réponse de la Municipalité au postulat du conseiller Frank Ducret intitulé « Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson- Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le parking du Pré-de-la-Tour »	15
--	----

2.6 Divers	16
------------	----

Remplissage de la tribune
M. Luc JEANNERET

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 77 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement et déclare la séance ouverte.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Valérie Anglard, Suzanne Berger, Nathalie Jaquerod, Verena Kuonen, Francine Medana, Géraldine Padez, Christine Soerensen, Claire-Lise Tille, Anne-Laure Thévoz, Lucienne Vasserot ainsi que Messieurs Samy Amara, Jean-Philippe Clavel, Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, David Gohl, François Khosrov, Remo Kuonen, Pierre Loth, Steve Marion, Olivier Ostertag, Serban Sichitiu et Jean-Marc Sottas.

MM. les Députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy et Philippe Modoux se sont également excusés.

La Présidente :

Je vous souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue et je salue en particulier les personnes présentes dans les rangs du public ainsi que les représentants de la presse, Mme Oriane Binggeli, du Régional et Mme Marie Nicolier de 24Heures que je remercie pour l'attention qu'elles portent à nos délibérations. Je remercie également les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2017

La Présidente :

Le procès-verbal de la séance du 26 avril vous a été transmis par courrier électronique le 26 mai. Cette fois, le délai réglementaire a tout juste pu être respecté, d'une part, parce que la dernière séance était particulièrement chargée, d'autre part parce que, dans l'intervalle, le secrétaire communal a, lui aussi, été fort occupé par deux week-ends électoraux. J'espère que vous avez néanmoins trouvé le temps de feuilleter ce volumineux procès-verbal. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Ce n'est pas être le cas. Je considère donc ce procès-verbal comme adopté d'office et je remercie infiniment son auteur, Bernard Montavon, pour ce long et méticuleux travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

- **Carnet de deuil**

En mai, le conseiller municipal Marc Zolliker et sa famille ont été doublement touchés par le deuil avec le décès, le 1^{er} mai, du **père de Marc Zolliker**, suivi le 23 mai du décès de **son beau-père**. Le secrétaire du Conseil et moi avons représenté le Conseil au côté de la Municipalité aux obsèques de M. Erwin Zolliker. Je réitère ce soir, au nom de tout le Conseil, nos messages de sympathie adressés à Marc Zolliker et à sa famille.

Au début du mois, nous avons aussi appris la triste nouvelle du décès, le 5 mai, de notre ancien collègue, **Pierre-Laurent Rochat**, qui, il y a une année encore, siégeait parmi nous. Pierre-Laurent Rochat s'est beaucoup investi durant plusieurs législatures au sein du Conseil communal. En 2016, il avait choisi de ne pas se porter candidat pour un nouveau mandat. Plusieurs d'entre vous l'ont aussi côtoyé et apprécié alors qu'il présidait, depuis 2009, le Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation de Pully. Nous lui sommes très reconnaissants de ses multiples engagements et saluons la pertinence de ses propos et de son dévouement pour le bien des citoyens.

Afin de rendre hommage aux disparus et d'être en pensées avec leurs proches, je vous propose de nous lever et d'observer quelques instants de silence.

- **Résultat pulliérans des élections cantonales des 30 avril et 21 mai et de la votation fédérale du 21 mai 2017**

Election du Grand Conseil et du Conseil d'Etat (1^{er} tour) du 30 avril 2017

A Pully, sur 10'278 électeurs inscrits, 4'678 ont voté. Le taux de participation s'est élevé à 43,44 % pour l'élection au Grand Conseil et à 45,45 % pour l'élection au Conseil d'Etat.

Dix membres de notre Conseil communal et trois membres de la Municipalité étaient candidats sur les listes déposées pour l'élection au Grand Conseil. J'aimerais saluer ici leur engagement dans cette campagne. Le sort n'a pas beaucoup souri aux candidates et candidats pulliérans. Il s'en est parfois fallu de peu. J'aimerais remercier nos deux collègues, les députées sortantes, Lena Lio et Muriel Thalmann, pour le travail accompli au Grand Conseil et compatir à leur déception de n'avoir pas décroché un nouveau mandat.

Je me tourne maintenant vers notre collègue, Pauline Tafelmacher, conseillère communale et présidente du parti socialiste pulliéran, pour la féliciter. Elle sera la seule élue de Pully à siéger au sein du nouveau Grand Conseil et je lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions. Pour l'encourager et la féliciter, je vous propose de l'applaudir chaleureusement. (Applaudissements nourris)

Election du Conseil d'Etat (2^{ème} tour) du 21 mai 2017

Sur 10'277 électeurs pulliérans inscrits, 4'263 ont voté, soit une participation de 41,48 %. Les résultats détaillés sont encore affichés au pilier public et sont consultables sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Votation fédérale du 21 mai 2017 sur la Loi sur l'énergie

A Pully, sur les 10'282 électeurs inscrits, 4'963 ont voté, soit une participation de 48,27 %. La nouvelle loi sur l'énergie a été acceptée largement par 3'761 voix contre 1'148.

Ces différents scrutins ont occasionné un important surcroît de travail pendant plusieurs semaines et je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à leur bon déroulement, à commencer par le Greffe municipal, son responsable, Stéphane Chevalier et toute son équipe de collaboratrices et de collaborateurs de l'administration communale qui, en plus de scanner et compter des milliers de cartes de vote ont magistralement assuré le dépouillement de l'élection du Grand Conseil. Je remercie aussi les membres du Bureau qui ont été fortement mis à contribution, notamment le dimanche matin très tôt et parfois même le samedi après-midi. Je vous suis aussi extrêmement reconnaissante à vous, conseillères et conseillers communaux, qui avez répondu présents le 30 avril et le 21 mai, en particulier lorsque nous avons eu besoin de renforts pour le dépouillement de l'élection du Conseil d'Etat. Je remercie enfin tous les scrutateurs et scrutatrices auxiliaires pour leur fidèle participation à chaque scrutin.

Pour clore ce volet électoral, j'aimerais partager avec vous ce courrier reçu de la préfecture de Lavaux-Oron le 24 mai : « Nous vous remercions vivement de votre engagement et pour la qualité du travail effectué par les bureaux électoraux lors des scrutins du 30 avril et du 21 mai et nous vous félicitons de l'efficacité démontrée ».

- **Communication concernant l'élection à la présidence du Conseil communal 2017-2018**

Le 12 mai, j'ai reçu un courrier émanant des présidentes des partis et des présidents des groupes Libéral-Radical et Socialiste au Conseil qui demandaient, suite à des propos publiés par le conseiller Luc Jeanneret sur les réseaux sociaux, que le 1^{er} Vice-président s'engage formellement, lors de la dernière séance du Bureau, le 17 mai, à ne pas être en conflit avec le règlement du Conseil communal et à ne pas tenir des propos publiquement qui peuvent heurter la population, y compris sur les réseaux sociaux. Ce courrier a d'abord été transmis au principal intéressé puis aux autres membres du Bureau. Le 15 mai, le 1^{er} Vice-président, Luc Jeanneret, m'a adressé un courrier m'informant qu'il était inutile de mettre le point demandé à l'ordre du jour de la séance du Bureau car il n'est pas candidat à la présidence du Conseil communal pour la période 2017-2018. Cette réponse a été communiquée aux membres du Bureau avant la séance. A noter que ces interventions ne remettent pas en question le tournus pour la présidence tel qu'il a été avalisé par les groupes au début de la législature.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Au mois de mai, il n'a malheureusement pas été possible d'honorer toutes les invitations. Le 3 mai, par exemple, ni moi ni les vice-présidents n'avons pu nous libérer pour participer au traditionnel **repas de soutien de la Fondation Pré-Pariset** mais j'ai représenté notre Conseil lors des occasions suivantes :

- Le 4 mai, à l'apéritif **d'inauguration** de l'espace réaménagé de dégustation de la **cave communale au Prieuré**.
- Le 9 mai, j'ai assisté en l'église du Prieuré au **culte d'adieu du père du conseiller municipal Marc Zolliker**. J'étais accompagnée, comme indiqué, par le secrétaire du Conseil.
- Le 17 mai, je n'ai malheureusement pas pu me rendre au vernissage de la nouvelle exposition du **Musée d'Art de Pully** consacrée au peintre **Edouard Morerod** parce que nous avons une réunion du Bureau, mais je participerai à la visite guidée demain.
- Le 18 mai, c'est le 1^{er} Vice-président, Luc Jeanneret, qui a représenté notre Conseil à l'assemblée générale de **l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord** et qui a suivi l'intéressante conférence sur les risques de piratage informatique donnée par M. Georges Torti, responsable de la sécurité, de l'information et de la gestion des risques à la Confédération.
- Le 18 mai toujours, j'ai assisté à Paudex, en compagnie des membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales – CARI - à une séance d'information organisée par le Préfet de Lavaux-Oron sur le **projet de réorganisation de la protection civile** à l'échelle du district.
- Le 19 mai, j'ai répondu à l'invitation des organisateurs de la **Course à travers Pully** qui offrait une petite réception à la cave communale avant le départ des courses. Les organisateurs ont eu une chance magnifique : alors qu'en début d'après-midi la pluie ne cessait d'arroser Pully, le soleil est revenu juste à temps pour permettre aux quelque 1'600 coureurs et coureuses de s'élancer dans de très bonnes conditions.
- Le 21 mai, je me suis échappée un petit moment du dépouillement des élections et votation afin de pouvoir participer sur l'esplanade du Prieuré à la partie officielle de la **fête de l'Abbaye des Bourgeois de Pully**. Comme le veut la tradition, j'ai eu l'honneur d'y prononcer une brève allocution sous forme de toast à la Patrie. C'est ensuite le 1^{er} Vice-président, Luc Jeanneret, qui a pris le relais et représenté notre Conseil durant la suite des festivités.
- Le 23 mai, j'ai représenté le Conseil à la **124^{ème} assemblée générale de Promotion Pully-Paudex-Belmont (PPPB)**, à laquelle sont affiliées 51 sociétés locales et 252 membres individuels. La partie statutaire était suivie d'une conférence de M. Dominique Rast, directeur général de l'ORIF, un organisme qui, depuis 69 ans, sert de trait d'union entre le social et l'économie en vue de former et d'intégrer professionnellement des personnes atteintes dans leur santé.
- Le 29 mai enfin, j'ai apprécié, tout comme les conseillères et conseillers communaux présents, la séance d'information détaillée sur le projet de rénovation et transformation de la **Maison Ramuz et la création d'un espace muséal** dédié à l'écrivain. La Municipalité avait convié l'ensemble des membres du Conseil à cette présentation avant la mise à l'enquête publique et avant que notre Conseil ne se prononce sur le préavis 13-2017 lors de notre prochaine séance. Je la remercie pour cet effort de communication et regrette qu'elle n'ait pas bénéficié d'une plus large audience.

Voilà qui permet d'assurer la transition avec les communications de la Municipalité. Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications n° 8 à 10. La Municipalité a-t-elle d'autres communications dont elle souhaite nous faire part ?

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, cette communication concerne les chantiers des avenues de Villardin et de C.-F. Ramuz. Lors de la séance du Conseil communal du 26 avril dernier, la Municipalité vous a présenté la communication 7-2017 concernant des informations liées à l'avancement des travaux à l'avenue de Villardin et dans les rues adjacentes. Depuis cette date, le chemin de Somais a été rouvert à la circulation, comme précédemment, dans le sens descendant, et les travaux de raccordement des parcelles privées du bas de l'avenue de Villardin ont commencé et se poursuivent actuellement, malheureusement avec de grosses difficultés techniques qui entraînent assurément un retard des travaux sur ce tronçon.

Lors de sa séance du 26 avril 2017, votre Conseil a également adopté le préavis 07-2017 Av. C.-F. Ramuz, travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée. Pour minimiser les nuisances de ces travaux pour les automobilistes et pour les usagers des transports publics, les travaux sur l'av. C.-F. Ramuz débuteront dès le 6 juin prochain pour se terminer à la fin septembre. Ainsi, et contrairement à ce que j'ai pu vous dire lors de notre dernière séance, l'exécution parallèle des travaux sur l'av. de Villardin et C.-F. Ramuz ne pourra malheureusement pas être évitée. Toutefois, avec le rétablissement du tourner à gauche en venant du centre de Pully sur l'av. C.-F. Ramuz en direction du ch. de la Joliette et de l'av. de Villardin, la circulation nord-sud en direction de l'av. Général-Guisan pourra s'écouler par le ch. de Somais durant les mois d'été. La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et votre attention.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour dans le délai requis et je n'ai pas de modification à y apporter. Je vous signale simplement que les réponses de la Municipalité aux postulats de M. le conseiller Philippe Diesbach et de M. le conseiller Frank Ducret seront traitées au point 5 de l'ordre du jour sous « Propositions individuelles ».

Y a-t-il des remarques à propos de cet ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas. Je considère donc qu'il est approuvé.

2.1. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Muriel Thalman (PS) élue membre.

La Présidente :

J'invite le groupe socialiste à soumettre une candidature.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Carole di Natale, membre de notre parti et de notre Conseil depuis maintenant plus d'une année et qui a déjà fait partie de plusieurs commissions. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Mme Carole di Natale est élue tacitement et je l'en félicite.

**2.2 Préavis 10-2017 Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Réfection de la chaussée
Création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00**

La Présidente :

J'invite à la tribune M. Philippe Haldy qui a présidé la commission ad hoc en remplacement de M. Jean-Robert Chavan.

M. Philippe HALDY, président et rapporteur de la commission ad hoc :

La commission chargée d'examiner ce préavis a siégé et je ne vous imposerai pas la lecture du rapport qui vous est parvenu deux jours plus tard, juste une semaine avant le présent Conseil.

En bref, le projet concerne la réalisation d'une liaison piétonnière et de mobilité douce entre le ch. du Val d'Or et celui du Coteau. La Ville de Pully a obtenu la création d'une servitude sur le chemin privé du Val d'Or, moyennant quoi elle se charge du remplacement des conduites industrielles, des canalisations, de l'élargissement puis, par la suite, de l'entretien de la chaussée. Le sentier du Coteau sera aménagé, de même que l'accès à l'église du Coteau, les travaux urbanistiques comporteront la création d'une petite terrasse panoramique, le terrain sera arboré et il sera posé une main courante compte tenu de la déclivité. La commission a bénéficié de tous les éclaircissements de la part de la DTSI et de la DUE que nous remercions pour leur collaboration. La commission s'est penchée sur l'opposition de Mme Micheline Rusconi, dont les parcelles jouxtent le ch. du Val d'Or, mais ne sont pas rattachées à ce chemin privé et ne bénéficient pas de servitudes avec les propriétaires du ch. du Val d'Or. Pour cette raison, la commission s'est ralliée à l'opinion de la Municipalité et propose à l'unanimité de demander au Conseil de lever cette opposition dans la mesure où la Municipalité exprimerait cette demande.

La Commission des finances, dans sa séance du 15 mai, a accepté le préavis à l'unanimité. La commission d'urbanisme, dans sa séance du 15 mai également, jugeant des aspects purement urbanistiques de la chose, a également accepté le préavis à l'unanimité et la commission ad hoc a accepté le préavis également à l'unanimité. Dans ces conditions, la commission ad hoc propose à l'assemblée d'adopter le préavis 10-2017 avec un crédit de CHF 1'370'000.- à amortir selon le tableau assez complexe figurant dans le rapport de la commission. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Je signale que M. le conseiller Jean-Baptiste Rusconi m'a communiqué qu'il ne se prononcera pas sur ce préavis pour éviter tout conflit d'intérêts.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, on va utiliser pour la première fois une possibilité réglementaire nouvelle qui est celle d'autoriser la Municipalité à déposer un amendement à son propre préavis, selon l'art. 83 de notre nouveau règlement et selon la Loi sur les communes. L'amendement concerne le chapitre 12, donc les conclusions du préavis 10-2017, et consiste à introduire un point 2 nouveau qui stipule : « de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition formulée ». L'actuel point 2 des conclusions devient évidemment le point 3. La Municipalité vous prie d'excuser cet oubli et vous prie, bien sûr, de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

La Présidente :

Je ne vais pas mettre au vote l'amendement vu qu'il a été accepté par la Municipalité – j'imagine qu'elle accepte son propre amendement ... Il est donc intégré d'office dans les conclusions de ce préavis. Je vous rappelle donc que les conclusions ont été modifiées par l'introduction d'un nouveau point 2 qui se lit comme suit : « de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition formulée ». L'ancien point 2 devient ainsi le point 3.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote sur les conclusions ainsi amendées du préavis 10-2017.

Le préavis amendé 10-2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

**2.3 Préavis 11-2017 Préavis 11-2017 Rue du Village (tronçon Est)
Secteur gare/Clergère Sud - Requalification des espaces
publics - Construction d'un cheminement piétonnier public
Crédit demandé CHF 3'560'000.00**

M. Yassin NOUR, président de la commission d'urbanisme :

Je ne vais pas vous lire le rapport que vous avez reçu par le biais du Bureau, je vais juste préciser quelques points. D'abord, un oubli de ma part, à savoir le rapport de la Commission des finances dont vous avez certainement été informés lors de vos séances de groupes. Elle a examiné le préavis et s'est prononcé en faveur de celui-ci par 4 oui, 3 non et 3 abstentions. Les points que je tenais à souligner par rapport à ce préavis sont les suivants. Certes, effectivement, ce préavis et ce projet semblent coûter assez cher par rapport à ce qui est proposé, dans le sens où, en effet, avec un peu plus de CHF 3,5 mio, on pourrait s'imaginer que l'on réalise les Champs-Élysées à côté de la gare. Effectivement, ce n'est pas le cas, mais, néanmoins, il faut prendre en compte plusieurs éléments techniques importants.

Le premier est la proximité du chantier avec la gare, ce qui nécessite des mesures de sécurité particulièrement élevées dont le coût l'est aussi. Le deuxième point que je

tenais à souligner est le fait que ce projet s'inscrit autant dans le Masterplan que dans le PALM et que, par conséquent, il doit être compris dans sa globalité à une échelle beaucoup plus grande que celle de notre commune uniquement. Enfin, un élément qui me semble aussi important : la Municipalité, lors de la séance de la commission d'urbanisme, nous a fait part d'une enquête qui démontre la nécessité de développer la mobilité douce dans le centre-ville de Pully pour permettre un développement économique des commerces et aussi de la vie sociale. Par conséquent, il s'agit d'un projet qui s'intègre à plusieurs échelons, à plusieurs niveaux et qui ne doit pas être juste considéré comme un simple chemin piétons entre la Place Neuve et le pont du Prieuré. Je vous remercie.

La Présidente :

Je vous signale qu'un amendement aux conclusions du préavis 11-2017 a été déposé par le conseiller Sébastien Fague au nom de la majorité du groupe PLR. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière.

M. Philippe HALDY demande la parole :

L'Alliance du Centre n'a pas tout à fait rejoint les mêmes conclusions que notre collègue, M. Nour. Nous avons dû constater, d'une part, que le plan de la Clergère-Sud, qui comprend la démolition de cette maison du Prieuré 11, n'a pas encore été avalisé par le Canton et, d'autre part, un recours a été déposé au Tribunal administratif cantonal et a été accepté avec un effet suspensif pour la même démolition de cette maison qui est indispensable pour la création de cette passerelle. Je pense que, dans ces conditions, le préavis 11-2017 est prématuré et je vous propose de ne pas entrer en matière.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Il est précisé dans notre rapport, en page 3, que la Commission a débattu de ces oppositions. En l'occurrence, il s'agissait d'une erreur de ma part. Effectivement, la Commission pouvait discuter des oppositions mais n'a en aucun cas des prérogatives juridiques nécessaires pour pouvoir se déterminer sur une levée ou non des oppositions. En ce sens, si l'on est cohérent, cela signifie que le Conseil n'a pas non plus les prérogatives nécessaires en la matière et c'est un sujet qui ne concerne que la Municipalité, à moins que je ne me trompe, mais il ne me semble pas.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Municipalité a bien entendu les arguments développés par M. Haldy. Il est vrai que l'autorisation de démolir la maison propriété de la Commune est de la compétence de la Municipalité. Il y a effectivement un recours déposé contre l'autorisation accordée par la Municipalité. Ceci dit, le plan de quartier est en vigueur. Le seul point qui reste en suspens, c'est l'amendement que votre Conseil a voté concernant les constructions souterraines. Cela veut dire que l'on pourrait aujourd'hui déposer un projet, pour autant qu'il n'utilise pas cet amendement qui n'est pas encore définitivement accepté, mais, pour le reste, nous avons la confirmation du Canton que le plan de quartier est en vigueur.

Ceci dit, quelles que soient les procédures en cours, cela n'empêche absolument pas votre Conseil de se déterminer sur ce crédit, sur cet ouvrage. Le cas échéant, il sera simplement réalisé lorsque les conditions le permettront, d'autant plus, comme vous le savez et cela sera probablement redit dans le débat sur le fonds, un amendement est déposé aux conclusions et je peux d'ores et déjà vous annoncer que la Municipalité se

rallie à cet amendement. Par conséquent, je vous incite vivement à voter l'entrée en matière de ce projet.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, je vais soumettre au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité avec 9 non et 4 abstentions.

M. Philippe HALDY demande la parole :

Le préavis 11-2017 prévoit la démolition d'une maison appartenant au patrimoine de Pully pour y construire une passerelle extrêmement onéreuse. Cela n'a rien de nouveau. Nous venons d'en parler. Je n'insisterai donc pas sur l'aspect de préservation du patrimoine qui vous est connu à toutes et à tous. Toutefois, je tiens à souligner que les Pulliérans qui se sont investis et qui ont donné leur temps et leur personne lors de la démarche participative s'étaient prononcés pour le maintien de la maison en question au nom de la protection du patrimoine de Pully. Accepter sa démolition implique de renier la consultation de la population de Pully et d'avoir comme ça galvaudé CHF 400'000.-. J'en viens au fait. La construction d'une passerelle pour CHF 3,5 mio ne semble pas justifiable pour les raisons suivantes. Le prix est exorbitant. On a calculé que cela revient entre CHF 36'000.- et CHF 38'000.- le mètre de passerelle, ce qui veut dire un lingot d'or par mètre de passerelle. Contrairement à ce qu'on a pu penser et à ce qu'on a entendu ce soir, la passerelle ne fait pas tout à fait partie du schéma de mobilité douce car la mobilité douce qui conduit de Renens à Pully s'arrête au chemin du Tirage et la circulation et les cyclistes seront déviés par la rue de la Poste et n'empruntera pas la passerelle en question.

Dernier argument et pas des moindres, la passerelle en question incite les piétons à passer directement de la place Neuve au pont du Prieuré en évitant la place de la Clergère. A l'heure où on projette d'installer les commerces sur une place de la Clergère sans circulation automobile, il nous paraît particulièrement mal venu d'en détourner les piétons. Dans ces conditions, cet aménagement nous paraît contre-productif et de peu d'utilité. Je propose au Conseil de rejeter le préavis.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Cela a déjà été annoncé, préannoncé et je l'ai déjà dit mais je vais le faire de façon officielle : au nom de la majorité du groupe PLR, je dépose donc l'amendement que vous avez sous les yeux, et qui consiste donc à rajouter dans les conclusions un point 1 bis qui dirait : « d'engager ce crédit d'investissement en coordination avec les réalisations futures du plan de quartier Clergère-Sud, soit simultanément au premier projet mis en œuvre dans ce cadre ». En effet, compte tenu de la temporalité des besoins futurs et des montants en jeu, il nous paraît utile de ne pas se précipiter sur une réalisation de ce projet sans le coordonner avec les chantiers à venir en lien avec le plan de quartier de Clergère-Sud. De plus, pour des raisons évidentes de nuisances liées à de tels chantiers, il paraît là aussi important d'en minimiser les impacts sur le quartier et une réalisation synchrone permettra de remplir cet objectif. Pour ces raisons, une large majorité du groupe PLR vous recommande de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

La Présidente :

Je vous prie d'excuser la présentation (visuelle) un peu fantaisiste de cet amendement. Il y a eu quelques problèmes de mise en page.

M. Alexis BAILLY demande la parole :

J'avais déjà exprimé mes réserves sur ce projet de plan de quartier de la Clergère-Sud mais finalement je m'y étais rallié car j'estimais qu'il était tout à fait conforme aux objectifs du PALM et surtout de la LAT révisée que nous, Les Verts, avons soutenu très activement. Le projet de passage piétons fait partie du plan de quartier de la Clergère. Il figure au point 1, les buts et surtout au point 2.8 du règlement avec le titre : « Liaison piétonne publique obligatoire ». Ainsi, pour répondre à M. Haldy, le projet Clergère-Sud a été accepté par le Conseil communal et il n'a pas donné lieu à un référendum. Les opposants auraient très bien pu attaquer la décision du Conseil par référendum. Ils ne l'ont pas fait. Maintenant, c'est trop tard et il faut accepter l'idée du chemin.

Cela étant, j'ai une question à l'auteur de l'amendement : qu'est-ce que ça veut dire, pour vous, coordonner ? Dans un grand projet – je pense que le plan de quartier en est un – on ne commence jamais tous les travaux en même temps. On procède par étapes. Donc, si l'amendement a été déposé dans ce sens, je pense qu'il est tout à fait acceptable. Je vous remercie.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je peux rassurer M. Bailly. C'est vraiment ce qui est prévu puisque la fin de l'amendement prévoit bien que cela se réalisera au premier projet mis en œuvre dans ce cadre. Ainsi, c'est bien dès qu'un des morceaux du projet démarre que la réalisation se fait pour ce crédit.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, j'aimerais, pour ma part, répondre à une partie des arguments développés par M. le conseiller Haldy. C'est bien de chercher toutes sortes d'arguments quand on veut essayer de convaincre un conseil, cela fait partie du débat démocratique. Ceci dit, je crois qu'il ne faut quand même pas exagérer. Aller jusqu'à dire que la démarche participative a été détournée et les CHF 400'000.- qu'elle a coûté ont été gaspillés, M. Haldy, permettez-moi de vous le dire, c'est largement exagéré. Je vous rappelle que la démarche participative portait sur les espaces publics, sur leur évolution et leur conception et non sur le maintien ou non de bâtiments, d'autant plus de bâtiments en note 3 qui n'ont pas de valeur particulière.

Par conséquent, franchement, la Municipalité continue d'espérer pouvoir retirer un maximum des réflexions issues de la démarche participative et elle s'est engagée à le faire. Cet engagement tient toujours. De plus, je crois que M. Bailly a rappelé que ce plan de quartier prévoit la démolition de cette maison. On a le droit de s'y opposer, par tous les moyens. Est-ce qu'on a le droit de le faire en étant au Conseil communal ? Je vous laisse débattre de la question mais il est vrai que ce plan est en vigueur, qu'il prévoit la démolition de cette maison et le maintien d'une autre maison. Dont acte, j'ai envie de dire. N'utilisez pas à votre profit de manière excessive les buts d'une démarche participative qui ne portait pas du tout sur cet objet !

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, les arguments qui ont été défendus devant vous par M. Haldy sont des arguments sur lesquels il faut que je revienne. Tout d'abord, je vous rappelle ce qui a

déjà été dit, à savoir que le PQ est déjà entré en force. Dès lors qu'il l'est, la maison n'est plus classée.

Par rapport au prix, rappelez-vous d'autres ouvrages que nous avons mis en œuvre. A la gare, le prix n'est pas proportionnel à la longueur du tracé. Cela dépend des aménagements qui y sont concédés. Comme vous le savez, une passerelle à proximité des voies CFF nécessite des travaux particuliers avec des précautions particulières à prendre, des travaux qui devront se réaliser, pour la plupart, de nuit, proches de ces lignes CFF avec une sécurité maximum garantie. Il y a en plus de ça des travaux sur la passerelle avec des ancrages difficiles à réaliser, ce qui en justifie largement le prix.

Enfin : la voie verte. Monsieur Haldy, vous confondez mobilité douce, voie verte et ce que nous proposons ici qui est un chemin piétons public. Il est clair que la mobilité pédestre fait partie de la mobilité douce mais toutes les mobilités douces ne sont pas pédestres. D'autre part, par rapport à la voie verte, comme vous le savez, elle se dirige effectivement sur le tracé du PALM et est déviée, pour ce qui est de la partie cyclistes, comme cela a été dit, sur le Tirage pour rejoindre l'avenue de la Poste. Les piétons, eux, seront encouragés - ce sera le dernier point de mon intervention - c'est-à-dire le respect de ce nouveau maillage nécessaire pour revigorer, revitaliser ce centre, ce cœur de Pully auquel nous tenons tous. Je vous remercie de votre attention.

Mme Liliane MASSON demande la parole :

J'ai posé la question de la largeur de ce chemin – je ne sais pas si c'est un sentier – de 2,50 m de large, comme il m'a été répondu lors de la séance du groupe, et je considère que du point de vue technique il est beaucoup trop étroit afin d'assurer un double sens pour la circulation des vélos et permettre les dépassements. Il faut avoir conscience de tous les enjeux de ces circulations à double sens, des dépassements, des accidents et des dommages et intérêts qui s'ensuivent durant 10 ans de procédure. Dès lors, je propose que pour un tel montant on construise au moins un vrai pont de 10 m permettant de dépasser dans les deux sens. Une mère à vélo pourrait côtoyer son enfant en tricycle sans que cela ne pose de problème particulier de dangerosité. Je crois donc que le projet doit être revu avec beaucoup plus d'ambition pour un montant aussi important. Merci de votre attention.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, comme vous le voyez dans ce préavis, il y a plusieurs segments sur ce tracé. Ils sont de largeurs différentes, certes, passant de 2,70 m au plus étroit à 3,75 m au tronçon moyen et au passage le plus large à 4,76 m. Je vous rappelle que c'est un chemin essentiellement pédestre sur lequel les vélos ne seront pas interdits mais il ne s'agit pas d'une piste cyclable. D'autre part, par rapport au caractère accidentogène soulevé par ma collègue, celui-ci a été parfaitement étudié et a passé le filtre du Canton et de la DGMR – Direction générale de la mobilité et des routes. Je vous remercie.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

La Municipalité ayant accepté l'amendement proposé, je vais soumettre directement ...

M. Jean-Pierre GALLAY demande la parole :

Il me semble que le règlement a changé et que rien n'indique dans celui-ci que si la Municipalité admet l'amendement qu'il ne doit pas être accepté par le Conseil. Je crois que l'on doit quand même voter sur cet amendement pour la forme selon l'art. 83.

La Présidente :

Je me tourne vers M. Zappelli. Avez-vous peut-être un conseil juridique à me donner à ce niveau-là ?

L'article 83 dit ceci :

1. Les propositions de décisions ou de règlement portées devant le conseil communal peuvent faire l'objet d'amendements. Les amendements peuvent faire l'objet d'amendements (sous-amendements). L'amendement et le sous-amendement ne peuvent être mis en discussion que s'ils sont présentés au président par écrit.
2. Peuvent proposer des amendements ou des sous-amendements :
 - a) les commissions chargées d'examiner les propositions portées devant le conseil ;
 - b) les membres du conseil ;
 - c) la municipalité.
3. Les amendements à un préavis municipal, qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10 % d'un poste proposé, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission compétente de se soient prononcées à leur sujet.

Dès lors, ...

M. Pierre ZAPPELLI demande la parole :

Selon mon souvenir, selon ce que je pratiquais quand j'étais président à votre place, Madame la Présidente, lorsqu'un amendement est accepté par la Municipalité, il fait partie intégrante du préavis. Il n'est donc pas nécessaire de revoter sur cet amendement. C'est, me semble-t-il, ce qui avait été admis.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Si vous permettez, cet article faisait effectivement partie de l'ancien règlement mais on ne le retrouve plus dans le règlement actuel. Donc, je pense que la proposition faite tout à l'heure est juste. Cet article ne fait plus partie du règlement actuel.

La Présidente :

Merci pour cet éclaircissement

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je ne vais pas m'insérer dans cet intéressant débat juridique mais j'aimerais simplement vous dire que si j'ai annoncé que la Municipalité se ralliait à cet amendement, ce n'est pas une stratégie pour que cela soit inclus ou non ou directement dans les conclusions. C'est pour répondre à une préoccupation qu'on a entendue, que j'ai entendue aussi à la Commission des finances qui était de dire, au fonds, ce projet coûteux, important pour le développement du centre-ville de Pully, il a du sens en se projetant dans un développement de ce centre-ville qui est illustré à la page 13 de votre préavis par une

image dite de synthèse, qui illustre le développement et la construction de futurs bâtiments qui n'existent pas aujourd'hui et qui, potentiellement, pourraient accueillir des activités qui donnent, notamment dans les rez-de-chaussée, sur la rue et ce futur passage qui prend tout à fait un autre sens avec cette perspective. D'où la réticence de certains qui disent arriver à se projeter dans une évolution mais qui se demandent ce qui se passerait en votant ce crédit : on fait ce passage tout de suite, avec les délais usuels d'un chantier, puis des plans de quartier prennent du retard, des oppositions retardent les projets et on se trouve dans une situation qu'on ne souhaite pas mais qui voudrait que, par exemple, dans 10 ans, on a un magnifique passage mais toujours rien au nord.

En entendant ces remarques qui sont tout à fait pertinentes et pour marquer aussi notre volonté liée à un développement effectif dans ce quartier, nous avons accepté de nous rallier à cet amendement qui, à notre point de vue, tend à rassurer, en tout cas sur cet aspect des choses. A la fois, il y a une coordination, car si un projet de bâtiment nécessitait un tout petit ajustement du projet de passerelle, ce serait encore possible. D'autre part, avec ça, on a quand même plus de certitude qu'un projet de bâtiments se réalise et que la passerelle prenne immédiatement du sens, ne serait-ce qu'avec la construction d'un premier bâtiment. D'où notre prise de position, considérant que, finalement, ça va dans le sens du projet. On s'est donc rallié à cet amendement qui, visiblement, reste à être voté par votre Conseil. Ainsi, je vous encourage à le soutenir.

La Présidente :

Je vais donc soumettre au vote l'amendement proposé qui est le suivant :

Nouvel amendement – conclusions du préavis 1 bis : « d'engager ce crédit d'investissement en coordination avec les réalisations futures du plan de quartier Clergère-Sud, soit simultanément au premier projet mis en œuvre dans ce cadre ».

L'amendement est accepté à une large majorité avec 3 voix contre et 14 abstentions.

Le préavis amendé 11-2017 est accepté à une large majorité avec 14 voix contre et 7 abstentions.

2.4. Préavis 12-2017 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 1ère série - Crédit demandé CHF 261'500.00

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Après deux préavis brassant des millions, il peut paraître surréaliste de présenter un rapport justifiant une dépense de CHF 4'000.- pour une place de parc, mais c'est aussi le devoir de la Commission des finances de contrôler toutes les dépenses impliquant des crédits supplémentaires au budget. Ceci fait, elle vous demande de la suivre dans ses conclusions qui sont les mêmes que celles du préavis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le préavis 12-2017 est adopté à l'unanimité.

2.5. Propositions individuelles

La Présidente :

Aucune proposition individuelle – motion, postulat ou interpellation – n’a été déposée en vue de la présente séance. Nous avons, en revanche, reçu les réponses de la Municipalité à deux postulats.

2.5.1 Réponse de la Municipalité au postulat déposé par le conseiller Philippe Diesbach intitulé « Fixation d’un cadre précis d’attribution des logements dans les droits de superficie octroyés par la Ville de Pully »

La première réponse concerne le postulat déposé par le conseiller Philippe Diesbach le 30 octobre 2013, intitulé « Fixation d’un cadre précis d’attribution des logements dans les droits de superficie octroyés par la Ville de Pully ». Le conseiller Philippe Diesbach a su se montrer patient. Souhaite-t-il s’exprimer sur la réponse donnée par la Municipalité à son postulat ?

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

Je remercie la Municipalité pour cette réponse et je me déclare totalement satisfait.

La Présidente :

Merci, M. Diesbach. Quelqu’un d’autre souhaite-t-il s’exprimer à propos de cette réponse ?
Ce n’est pas le cas.

2.5.2 Réponse de la Municipalité au postulat du conseiller Frank Ducret intitulé « Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le parking du Pré-de-la-Tour »

La seconde réponse de la Municipalité concerne le postulat du conseiller Frank Ducret que le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité le 25 mai 2016. Il est intitulé : « Suppression des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin et transfert de ces autorisations sur des places réservées à cet effet dans le parking du Pré-de-la-Tour ».

M. Frank Ducret ne siège plus au Conseil communal. Quelqu’un d’autre souhaite-t-il s’exprimer sur la réponse de la Municipalité ?

Mme Isabelle KRENGER demande la parole :

Nous remercions beaucoup la Municipalité pour sa réponse concrète à ce postulat et qui paraît donner satisfaction. En tous cas, on l’espère. Merci pour les efforts d’organisation. Merci.

La Présidente :

Quelqu’un d’autre souhaite-t-il s’exprimer sur cette réponse ?
Ce n’est pas le cas.

2.6. Divers

M. Luc JEANNERET demande la parole :

Remplissage de la tribune

J'aimerais quand même féliciter la Municipalité, parce que je suis le mieux placé pour le voir. Il y a enfin un remplissage de la tribune qui remédie à la situation qui était particulièrement scabreuse pour ceux qui allaient faire leur rapport. Je vois qu'il y a un remplissage tout neuf qui sera sécurisé. Je remercie la Municipalité.

La Présidente :

La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas.

Il est 21h10, l'heure de mettre un terme à cette séance en vous remerciant de votre participation. Nous nous retrouverons le 21 juin à 18h00 pour la dernière séance de l'année politique. En attendant, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bon retour chez vous.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon